



CDD terme imprécis

Par Amberwine

Bonjour,

J'ai signé en Octobre un CDD à terme imprécis pour remplacement de congé maternité.

Depuis plusieurs mois la situation s'est dégradée dans l'entreprise suite à des accidents de travail prolongés, je me vois obligée d'une part de remplir des tâches qui ne sont pas dans ma fiche de poste et d'autre part ne me donne plus du tout envie de rester dans cette entreprise.

On m'a proposé un CDI que j'ai refusé (et oui je sais que l'employeur en avertira France travail), car la personne que je remplace ne souhaite pas revenir.

Mon contrat étant à terme imprécis, je me sens coincée, que va-t-il se passer maintenant ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements car je suis perdue

Par kang74

Bonjou

Un CDD à terme imprécis due au maximum 36 mois et c'est fort possible que la jeune maman enchaîne sur un congé parental.

Par contre vous pouvez rompre ce CDD si vous trouvez un CDI en respectant un préavis qui ne peut supérieur à 15 jours

Par janus2

Un CDD à terme imprécis due au maximum 36 mois

Bonjour kang74,

Pour ma culture personnelle, pouvez-vous citer le texte qui limite le CDD sans terme précis à 36 mois ? Je ne connaissais pas cette limite, il me semblait que le CDD de remplacement sans terme précis prenait fin uniquement au retour de la personne remplacée ou si son contrat était définitivement rompu.

Par kang74

Vous avez raison , nous ne sommes pas dans le cadre d'un CDD à objet défini (même si ce lien induit en erreur

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34640]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34640
[/url]

M'enfin un congé parental duhttps://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34640e 36 mois ...